



Jusqu'à l'égalité

A photograph of three young women standing in front of the United Nations Secretariat Building in New York. They are all smiling and have their right arms raised in a gesture of solidarity. The woman on the left is wearing a white t-shirt and a black skirt. The woman in the middle is wearing a black sleeveless jumpsuit. The woman on the right is wearing a patterned long-sleeved shirt and dark trousers. A yellow graphic line loops around the women's heads and arms. The background shows the UN building and many flags on poles.

# Renforcer les droits des filles en tant que droits humains

## Résumé Analytique

Disponible à l'adresse suivante  
[plan-international.org/publications/girls-rights-are-human-rights](https://plan-international.org/publications/girls-rights-are-human-rights)



Ce rapport sur le statut des filles dans l'élaboration des politiques internationales est basé sur des recherches menées au cours du premier semestre 2024. Il fait suite au rapport révolutionnaire de Plan International de 2018, "Les droits des filles sont des droits humains", et le met à jour.

Les droits des filles sont des droits humains. Pourtant, des millions de filles continuent de lutter pour les réaliser. Les filles sont désavantagées de manière disproportionnée dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail et de la vie familiale, en particulier dans les pays les plus pauvres du monde.

Lorsque des facteurs tels que la pauvreté, l'appartenance ethnique ou le handicap se croisent et que les stéréotypes liés au genre et les relations de pouvoir inégales prévalent, les désavantages des filles sont amplifiés. Les filles méritent la protection totale de leur gouvernement et le soutien de leur famille et de leur communauté.

Le rapport 2018 de Plan International a montré comment la communauté internationale avait promis à plusieurs reprises de reconnaître les droits fondamentaux des filles.

Malgré cela, le rapport a également constaté qu'au cours de la décennie précédente, les progrès avaient stagné et que tout accent spécifique sur les filles s'était éloigné. Les approches neutres en termes de genre et d'âge ont dominé l'agenda international en raison des discours concurrents sur les droits des enfants et des femmes.

En 2024, qu'est-ce qui a changé, le cas échéant ? Ce nouveau rapport, intitulé "Renforcer les droits des filles en tant que droits humains", examine développements de 2018 à 2023 et évalue si les tendances signalées en 2018 sont toujours d'actualité et quels nouveaux facteurs affectent notre capacité à garantir une protection égale pour les filles dans toute leur diversité. Le projet 2024 a examiné les références aux filles et à leurs droits dans 3 664 documents de politique internationale afin de mettre en lumière les améliorations, les lacunes et les tendances liées aux droits des filles dans les principaux domaines du droit et de la politique en matière de droits humains.

**L'objectif de cette analyse de la position des filles dans la législation et la politique en matière de droits humains est de permettre aux filles, dans toute leur diversité, de réaliser leur potentiel, de mettre en évidence l'injustice de leur statut permanent de marginalisées et de sous-estimées et d'améliorer leur situation en reconnaissant la réalité de leur vie : mettre en place les droits et les protections auxquels elles ont droit, mais qui leur sont trop souvent refusés.**



Une fille au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en Suisse © Plan International / Enzo Mauro Tabet Cruz



Des jeunes filles se tiennent devant l'Office des Nations Unies en Suisse © Plan International / Enzo Mauro Tabet Cruz

## La lutte continue

Il ressort clairement de l'étude que des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine des droits des filles. Toutefois, ces progrès n'ont pas été généralisés et la lutte pour protéger les droits des filles dans certains domaines spécifiques et souvent sensibles - tels que l'éducation, la santé sexuelle et de la reproduction et la prévention de la violence - a laissé peu de place à des avancées dans d'autres domaines, tels que la protection contre la torture, les disparitions, les droits à l'eau, à l'alimentation, au logement, à la terre et à l'héritage.

**! La politique internationale doit être renforcée afin que les filles ne soient pas laissées pour compte. La réalisation des droits des filles commence par la compréhension de ce que ces droits impliquent. Pour protéger les progrès déjà accomplis et en favoriser d'autres, il est nécessaire d'investir davantage dans les droits des filles et de disposer d'une plus grande expertise en la matière.**

Bien que les efforts de plaidoyer menés par Plan International et ses partenaires pour faire progresser les droits des filles au cours des dernières années aient été couronnés de succès, le cadre international des droits humains ne protège toujours pas suffisamment les filles

à bien des égards : au rythme actuel des changements, il faudra encore de nombreuses décennies pour que les filles et les garçons soient traités sur un pied d'égalité.

Notre rapport "Renforcer les droits des filles en tant que droits humains" donne un aperçu de la manière dont, au cours des six dernières années, la communauté internationale a traité les droits des filles par l'intermédiaire des mécanismes des Nations unies basés à New York et à Genève. Il identifie les tendances, les lacunes et les opportunités, et formule des recommandations sur la manière de protéger et de faire progresser les droits des filles.

Le rapport met également l'accent sur la nécessité de se prémunir contre les acteurs qui s'opposent aux droits et les tendances contraires qui menacent de revenir sur les acquis et d'entraver tout nouveau progrès en matière de droits des filles.

Dans cette étude, Plan International met l'accent sur la nécessité de l'intersectionnalité dans son travail sur le genre, en reconnaissant que de nombreuses femmes et filles s'identifient également à travers le spectre de l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles.

Cette approche du genre, de l'âge et de la diversité est essentielle pour traiter pleinement les droits des femmes et des filles et faire progresser l'égalité de genre.

# Les Principaux Résultats

**Bien que les droits des filles et les questions relatives aux droits des filles soient devenus de plus en plus visibles dans les résultats des organes et des mécanismes des Nations unies, cette visibilité n'est pas complète et est plus prononcée dans certains mécanismes et sur certaines questions que dans d'autres.**

Dans de nombreux domaines, les filles et les questions relatives aux droits des filles restent largement invisibles, occultées par l'utilisation d'une terminologie non spécifique à l'âge ou au genre. Les filles ont tendance à être traitées comme un groupe homogène : leur diversité est rarement reconnue et, par conséquent, il existe des lacunes dans la mesure où les politiques internationales reflètent pleinement les réalités des filles.



Filles lors d'une session de la Commission sur le statut des femmes aux États-Unis © Plan International / Joel Sheakoski

## Les avancées

Des progrès significatifs ont été réalisés par les défenseurs et les négociateurs pour assurer une plus grande visibilité des filles et de leurs droits dans de nombreuses catégories d'élaboration des politiques internationales. Ces tendances en matière de visibilité se manifestent de plusieurs manières : les filles sont plus souvent mentionnées dans les textes législatifs non contraignants ; les questions relatives aux droits des filles font l'objet d'un plus grand nombre de références et, parfois, d'un examen plus approfondi ; et les filles ont davantage d'occasions de participer, sur le plan procédural, aux mécanismes des Nations unies en matière de droits humains. Les progrès réalisés au cours des six dernières années peuvent être classés dans les domaines suivants :

- 1 **Une référence accrue aux filles dans les titres, les mandats et les agendas** : par exemple, grâce à l'élargissement des mandats du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles et du mandat du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes et des filles, et à la prévalence croissante de références explicites aux filles dans les titres des Observations générales des organes de traités, et d'autres instruments juridiques non contraignants tels que les résolutions du Conseil des droits de l'homme.
- 2 **Priorité accrue accordée aux droits des filles au sein des institutions des droits de l'homme et de leur hiérarchie** : par exemple, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles fait désormais rapport chaque année à la Commission sur la condition de la femme, ce qui renforce les liens entre la communauté des droits humains à Genève et les décideurs politiques internationaux à New York.
- 3 **Participation accrue des filles aux programmes de travail et aux événements** : la visibilité réelle des filles participant en tant que panélistes et oratrices, et les processus délibérément institutionnalisés et systématisés mis en place pour inviter les filles à participer à l'élaboration des politiques qui les concernent et à être les expertes de leurs propres expériences.
- 4 **L'inclusion systématique d'un langage sur les filles** : notamment une augmentation des références aux filles et aux jeunes femmes dans des paragraphes spécifiques des instruments négociés, ainsi que la fréquence croissante des références aux "femmes" qui sont élargies pour faire référence aux "femmes et filles".
- 5 **Reconnaissance accrue des identités croisées des filles** : par exemple, grâce à la recommandation générale 39 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les droits des femmes et des filles autochtones, c'est la première fois que les questions affectées par les identités croisées des filles sont abordées dans une telle mesure.
- 6 **L'accent mis sur l'inclusion et la prise en compte des droits des filles dans la substance des travaux** : par exemple, l'augmentation du nombre de questions dans lesquelles les filles sont mentionnées et l'élargissement des sujets dans lesquels les droits des filles sont pris en compte et traités.
- 7 **Accent davantage mis sur les filles en tant qu'agents de changement et détenteurs de droits, et pas seulement en tant que victimes vulnérables** : notamment le travail important réalisé par le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles sur le positionnement des filles en tant que détenteurs de droits, responsables et défenseuses de leurs propres droits, et la reconnaissance lente mais non invisible des droits de participation politique des filles par les négociateurs lors de l'élaboration des politiques internationales.

## Le changement est évident, mais est-il suffisant ?

Malgré les progrès impressionnants réalisés pour améliorer la visibilité des filles et de leurs droits, comme décrit ci-dessus, il reste encore beaucoup à faire. En 2018, la principale conclusion du rapport "Les droits des filles sont des droits humains" de Plan International était que les filles

étaient éclipsées par les femmes et les enfants et, de ce fait, rendues largement invisibles dans le droit international.

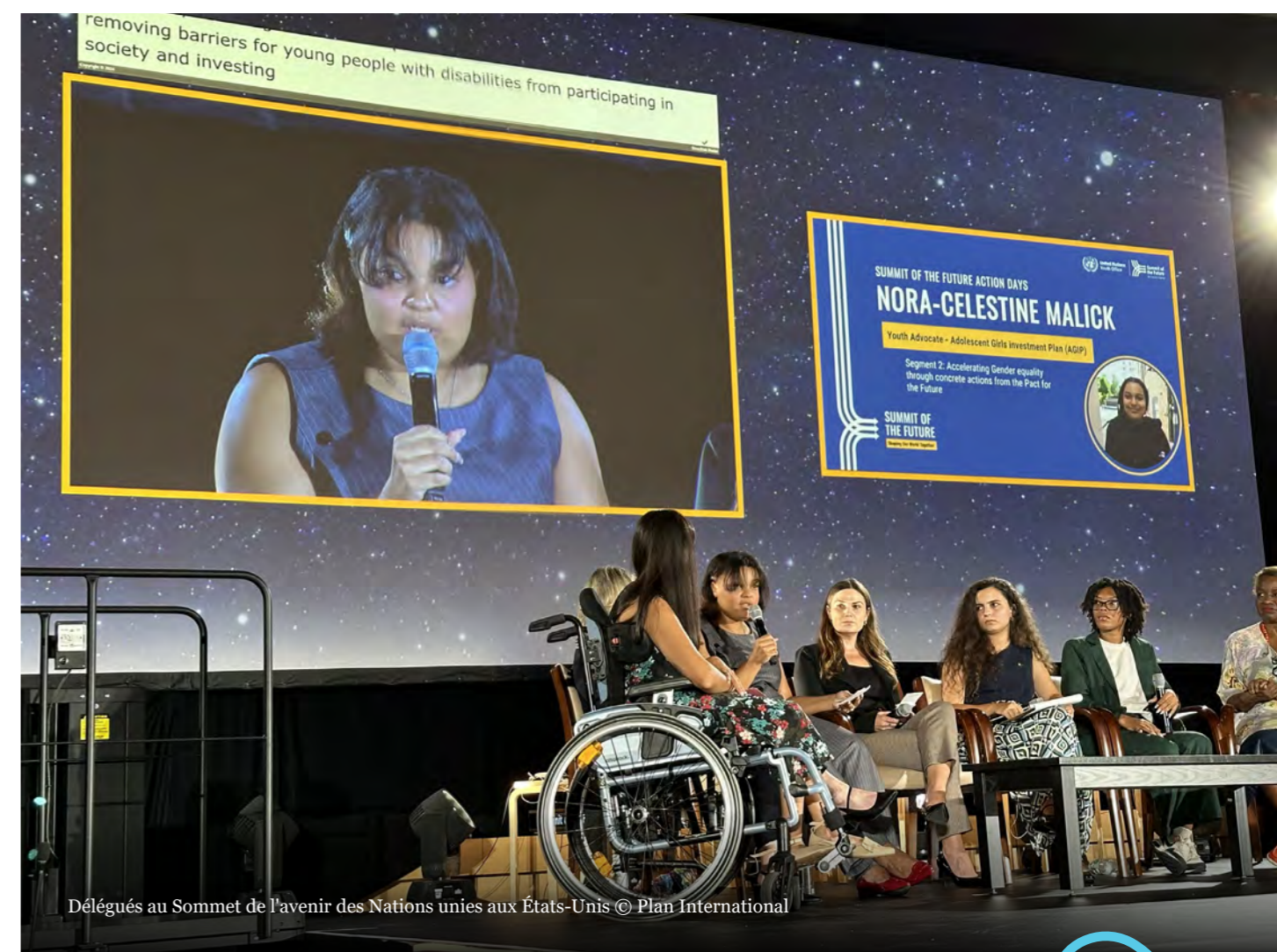
**Cela reste vrai et les filles et leurs droits risquent de rester invisibles à plusieurs égards :**

**Les approches neutres en matière de prise en compte du genre et de l'âge risquent de renforcer l'invisibilité des filles lorsqu'elles ne sont pas suffisamment accompagnées d'une analyse tenant compte du genre et de l'âge**

Bien trop souvent encore, les filles sont englobées ou implicitement incluses dans les termes "femmes" ou "enfants", qui constituent l'objectif principal de la protection des droits de l'homme, sans que leur diversité ne soit reconnue. Ou encore, elles sont simplement ajoutées aux "femmes", incluses dans la formulation "femmes et filles". Ces deux approches – neutres en matière de prise en compte du genre et sexospécifiques - devraient être utilisées de manière complémentaire pour garantir une analyse sensible au genre et des résultats transformateurs en matière de genre. Lorsque les filles sont affectées différemment par les questions de droits humains, ces différences doivent être explorées de manière nuancée.

**Parfois, un langage spécifique au genre ou à l'âge est utilisé pour exclure la mention des filles en relation avec des droits particuliers**

Lorsque les filles sont incluses dans l'expression "femmes et filles", une tendance importante, en particulier dans les instruments négociés, est de faire une distinction entre les femmes et les filles en ce qui concerne certains droits. Par exemple, lorsqu'il s'agit de questions que la Commission de la condition de la femme semble avoir perçues comme ne concernant que les femmes adultes (comme de nombreux droits politiques et économiques), le terme "filles" est omis de la discussion sur la question. Dans les résolutions du Conseil des droits de l'homme, les filles sont généralement omises dans les références explicites à la "participation pleine, égale, effective et significative", car ces résolutions ne mentionnent le plus souvent que les femmes.



Délégués au Sommet de l'avenir des Nations unies aux États-Unis © Plan International

**Traiter toutes les "filles" comme un groupe homogène risque de rendre certaines filles invisibles**

Les femmes et les filles ne constituent pas un groupe homogène : leur vie, leurs défis et leurs opportunités peuvent varier considérablement en fonction d'autres aspects de leur identité, tels que l'âge, la race, l'ethnicité, la classe, le handicap, l'indigénité, la ruralité ou les diverses orientations sexuelles, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles. En annexant le terme "filles" à celui de "femmes", nous rendons invisible la diversité des identités et des expériences des filles. Lorsque nous considérons les "filles" comme un groupe, mais que nous n'abordons que certaines de leurs identités multiples et intersectionnelles, nous rendons certaines filles moins visibles que d'autres.

**La reconnaissance croissante des multiples identités croisées des filles ne suffit pas à prendre en compte l'impact de la diversité des filles sur leurs droits humains**

Lentement mais sûrement, le langage convenu utilisé dans les instruments négociés et non négociés évolue pour refléter les identités multiples et croisées des filles. Il est de plus en plus courant, par exemple, de parler des "filles dans toute leur diversité" plutôt que des "filles". Cependant, malgré la reconnaissance de l'existence d'une discrimination intersectionnelle, les mécanismes de l'ONU n'examinent pas de manière significative le croisement des identités et des expériences des filles, ce qui rend invisibles l'étendue et la totalité de la diversité et des identités croisées des filles.

**Les filles, dans toute leur diversité, veulent que tous leurs droits humains soient reconnus et protégés**

Non seulement la diversité et l'intersectionnalité des identités des filles sont souvent ignorées ou insuffisamment prises en compte, mais la diversité des questions relatives aux droits des filles n'est pas non plus pleinement comprise ou prise en compte. On part souvent du principe que les droits des filles sont ou devraient être limités à certains sujets - tels que la discrimination et la violence - et le large éventail de questions relatives aux droits de l'homme qui touchent les filles est souvent sous-estimé et insuffisamment pris en compte. Les filles ne peuvent jouir pleinement d'aucun de leurs droits si tous leurs droits ne sont pas formulés et défendus.

**Les décideurs politiques ne tiennent pas encore suffisamment compte du pouvoir d'action et de l'autonomie des filles**

Le rejet de l'autonomie, du pouvoir d'action et du potentiel des filles en tant que leaders et agents du changement a également limité la manière dont les filles sont prises en compte par de nombreux mécanismes de l'ONU. Trop souvent, le fait de se concentrer sur des questions telles que la violence à l'égard des filles et sur la manière dont les filles sont touchées de manière disproportionnée et négative dans les domaines de l'éducation et de la santé, par exemple, a pour conséquence involontaire de renforcer l'image des filles en tant que victimes impuissantes. Il faut faire davantage pour renforcer le rôle des filles en tant qu'agents du changement et détentrices de droits individuels pour assurer leur autonomisation.

## Opposition aux droits et à l'égalité de genre

La visibilité accrue des droits des filles a également entraîné la politisation de nombreuses questions connexes. Au cours de la dernière décennie, la communauté des droits humains a assisté à un retour en arrière dans certains domaines clés du progrès, en particulier en ce qui concerne l'égalité de genre, et à une augmentation des réactions négatives à l'égard de la prise en compte globale de la diversité dans l'élaboration

et la mise en œuvre du droit international en matière de droits humains. Un réseau complexe et évolutif d'acteurs étatiques et non étatiques opposés aux droits et à l'égalité de genre exerce une influence croissante dans les espaces internationaux ainsi que dans la politique nationale.<sup>1</sup> Ce phénomène a été identifié comme l'un des principaux défis à relever pour faire progresser les droits des filles et l'égalité de genre.<sup>2</sup>

### Les droits fondamentaux des filles sont attaqués

Les droits fondamentaux des filles - en particulier la santé et les droits sexuels et reproductifs - ont été la cible de ces mouvements, ce qui a contribué à durcir les contextes restrictifs dans le monde entier et à freiner les progrès dans de nombreux domaines, notamment la promotion d'une éducation sexuelle complète, le rôle et les droits de la famille, le pouvoir d'action et l'autonomie des femmes et des filles, ainsi que leur participation pleine et entière.

### Le langage est instrumentalisé

La visibilité accrue et l'inclusion substantielle des filles ont également conduit à un nouveau défi : l'opposition entre le langage des droits des filles et le mouvement intersectionnel d'inclusion des personnes non binaires et/ou non conformes au genre. Le concept de "femmes et filles" a été instrumentalisé pour exclure les personnes ayant diverses orientations sexuelles, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles, et pour opposer les mouvements de défense des droits des femmes, des droits des enfants et des droits des filles les uns aux autres.

### Les progrès sont tempérés par la prudence

Le climat de négociation est devenu tel que les rédacteurs et les partisans des résolutions font davantage d'efforts pour s'adapter et anticiper la simple crainte d'une opposition, et des tactiques de négociation sont utilisées pour éviter que ce soit les termes les plus progressistes qui soient utilisés, en particulier sur les questions les plus sensibles.

⚠ Dans le climat actuel, une quantité disproportionnée de temps, d'énergie et de ressources doit être consacrée à la défense des progrès réalisés. Cette situation coïncide avec une réduction du financement de l'égalité de genre et des droits de l'enfant au niveau mondial, ce qui rend plus difficile la préservation des acquis, sans parler de la poursuite de ce travail vital.

Une jeune femme anime un événement sur le renforcement des droits des filles en Suisse

© Plan International / Enzo Mauro Tabet Cruz

# Recommandations

Malgré les promesses de la communauté internationale de s'attaquer à l'égalité de genre et à l'inclusion, des millions de filles dans le monde ne peuvent toujours pas faire valoir leurs droits tels qu'ils sont énoncés dans le droit international. L'autonomisation des filles dans toute leur diversité nécessite donc une approche holistique et audacieuse, ainsi que des actions complémentaires entre les programmes relatifs aux droits de l'enfant, aux droits de la femme et aux droits humains.

Pour s'assurer que les filles ne sont pas laissées pour compte, la politique internationale doit être renforcée, notamment par la nuance du langage utilisé, la diversité des groupes qu'elle cherche à protéger et l'application d'une optique d'analyse d'intersectionnalité pour démêler l'étendue et la profondeur des questions qu'elle aborde.



Les principales recommandations visant à garantir la prise en compte des réalités vécues par les filles dans l'élaboration des politiques internationales sont les suivantes:

**1 Renforcer l'élaboration des politiques internationales et l'établissement de normes non contraignantes afin de mieux refléter les filles dans toute leur diversité en tant que détentrices de droits,** ainsi que l'ensemble des droits et réalités des filles, d'une manière qui soit transformatrice en matière de genre et qui tienne compte de l'âge, en utilisant systématiquement le langage convenu le plus fort et le plus progressif disponible qui soit favorable à l'avancement des droits des filles, en articulant mieux les besoins spécifiques des filles lors de l'élaboration de nouvelles normes internationales, et en tenant compte de la diversité qui existe parmi les filles ainsi que l'étendue et la profondeur des questions relatives aux droits des filles. Utiliser la [Plateforme des droits des filles](#) et la Base de données des politiques des droits de humains de Plan International pour identifier et extraire le langage convenu le plus fort.

**2 Élargir les moyens par lesquels les mécanismes des droits de l'homme des Nations unies abordent les droits des filles, notamment (1) en élaborant une nouvelle observation générale/recommandation conjointe CEDAW/CRC sur les droits des filles dans toute leur diversité, (2) en adoptant une nouvelle résolution thématique au Conseil des droits de l'homme sur les filles** (reflétant l'initiative de l'Assemblée générale des Nations unies), et en veillant à ce que tous les mandats des procédures spéciales et des organes de traités intègrent les droits des filles dans toute leur diversité et appliquent une approche tenant compte de l'âge, tout en continuant à accroître l'interaction entre les organes de traités et les détenteurs de mandats sur les droits des filles.

**3 Donner la priorité à l'autonomisation, au leadership et à l'organisation des filles et des jeunes femmes, en les plaçant au cœur de l'élaboration des politiques internationales,** en renforçant et en systématisant la participation pleine, égale, significative et sûre des filles dans les forums/assemblées internationaux. Mettre en place des mécanismes qui permettent d'institutionnaliser la participation des filles et des jeunes femmes à la prise de décision, et reconnaître et soutenir les filles en tant que leaders, agents du changement et défenseuses actuelles et futures des droits humains. La communauté internationale doit partir du principe que ce sont les filles qui comprennent le mieux ce qui se passe dans leur propre vie et leur permettre de participer de manière significative.

**4 Investir dans l'amélioration de la compréhension, de la connaissance et de l'expertise des droits des filles et dans la lutte contre l'agenda opposé aux droits et à l'égalité de genre,** en collectant systématiquement des données désagrégées sur les filles guidées par la sécurité et la sauvegarde, en formant les diplomates et les négociateurs des normes internationales aux droits des filles et aux réalités vécues, en nommant des titulaires de mandat sur l'égalité de genre, ainsi qu'en donnant la priorité au financement des organisations de la société civile qui travaillent à maintenir les progrès accomplis en matière de droits des filles : leur permettre de continuer à progresser vers une protection accrue des filles dans tous les domaines des droits humains.

**5 Améliorer le respect par les États des normes internationales visant à faire progresser les droits des filles** en ratifiant et en mettant en œuvre les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et en retirant les réserves qui compromettent les droits des filles.



Jeunes délégués au siège des Nations unies aux États-Unis © Plan International / Joel Sheakoski

## Ce n'est pas le moment de se relâcher!

Des progrès considérables ont été accomplis pour mettre en lumière la discrimination à laquelle les filles sont confrontées simplement parce qu'elles sont jeunes et de sexe féminin, et pour placer leurs droits au premier plan des discussions politiques.

Cependant, si les filles sont certainement plus visibles, elles ne le sont pas encore suffisamment. Les progrès accomplis ont suscité de l'opposition, avec un regain de paternalisme et la montée en puissance des "valeurs familiales" sous le couvert de la "protection". Cette approche limite souvent les droits des filles, restreint leurs opportunités et

annihile le militantisme. Dans un environnement de plus en plus difficile, avec des changements politiques mondiaux en 2024, l'énergie, la stratégie, la vigilance et les alliances seront nécessaires pour consolider les acquis et poursuivre les progrès, afin que les droits des filles et l'égalité de genre puissent être respectés, protégés et réalisés.

## Endnotes

- 1 Observatoire de l'universalité des droits, 2021, 'Chapter 4 : Anti-Rights Actors' in Rights at Risk : Time for Action - Observatory on the Universality of Rights Trends Report 2021, disponible à l'adresse [www.awid.org/sites/default/files/2022-01/Ch4\\_RightsAtRisk\\_TimeForAction\\_2021.pdf](http://www.awid.org/sites/default/files/2022-01/Ch4_RightsAtRisk_TimeForAction_2021.pdf).
- 2 Voir, par exemple, SR VAW, "Vingt-cinq ans de Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences : une analyse de son évolution, des défis actuels et de la voie à suivre", 20 juin 2019, UN Doc. ONU A/HRC/41/42, paras. 20-22 ; GT DAWG, "Les droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et reproductive en temps de crise", 28 avril 2021, Doc. ONU A/HRC/47/38, paras. 47-49 ; Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, 'Sexual and reproductive health rights : challenges and opportunities during Covid-19', 16 juillet 2021, UN Doc. A/76/172, para. 82 ; et WG DAWG, 'Escalating backlash against gender equality and urgency of reaffirming substantive equality and the human rights of women and girls', 15 mai 2024, UN Doc. ONU A/HRC/56/51, para. 15. Il a également été fait référence à cette opposition dans la résolution 50/18 du Conseil des droits de l'homme sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, 8 juillet 2022, UN Doc. ONU A/HCR/RES/50/18, préambule para. 8.



**Jusqu'à l'égalité**

## À propos de Plan International

Plan International est une organisation humanitaire et de développement indépendante qui fait avancer les droits des enfants et l'égalité filles-garçons ou l'égalité supp des droits pour les filles. Nous croyons au pouvoir et au potentiel de chaque enfant mais nous savons que cela est souvent balayés par la pauvreté, la violence, l'exclusion, les normes sociales et la discrimination. Et ce sont les filles qui sont le plus affectées.

En travaillant conjointement avec des enfants, des jeunes, des sympathisants et des partenaires, nous recherchons un monde plus juste et plus durable qui s'attaquent aux causes profondes des défis que les filles et les enfants vulnérables peuvent rencontrer. Nous accompagnons, les filles et plus largement tous les enfants de la naissance jusqu'à l'âge adulte pour développer leur autonomie et leur donner la capacité de décider pour leur vie en situation de développement et/ou d'urgence. Nous stimulons des changements dans les pratiques et les politiques aux niveaux local, national et mondial grâce à notre portée, notre expérience et notre connaissance des besoins, des réalités et des inégalités.

Pendant plus de 85 ans, nous avons mobilisé d'autres optimistes déterminé-es pour transformer les vies de tous les enfants dans plus de 80 pays.

## Ensemble, nous n'arrêterons pas. Jusqu'à l'égalité !

Publié en 2024. Texte © Plan International.

Photo de couverture : Jeunes délégués aux Nations Unies en Suisse © Plan International / Antoine Tardy

Plan International a obtenu la permission et le consentement nécessaire pour publier les photos contenues dans ce document.

### Plan International

Siège international  
Dukes Court, Duke Street, Woking,  
Surrey GU21 5BH, Royaume-Uni

Tel: +44 (0) 1483 755155

Fax: +44 (0) 1483 756505

E-mail: [info@plan-international.org](mailto:info@plan-international.org)



[plan-international.org](http://plan-international.org)



[facebook.com/planinternational](https://facebook.com/planinternational)



[twitter.com/planglobal](https://twitter.com/planglobal)



[instagram.com/planinternational](https://instagram.com/planinternational)



[linkedin.com/company/plan-international](https://linkedin.com/company/plan-international)



[youtube.com/user/planinternationaltv](https://youtube.com/user/planinternationaltv)